

Une ultime revenante ?

Lettre de Jean-Baptiste Semer, de La Nouvelle-Orléans, à son père, au Havre, 20 avril 1766

Jean-François Mouhot

Volume 34, Number 2, Spring 2005

URI: https://id.erudit.org/iderudit/acad34_2doc01

[See table of contents](#)

Publisher(s)

The Department of History at the University of New Brunswick

ISSN

0044-5851 (print)

1712-7432 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Mouhot, J.-F. (2005). Une ultime revenante ? Lettre de Jean-Baptiste Semer, de La Nouvelle-Orléans, à son père, au Havre, 20 avril 1766. *Acadiensis*, 34(2), 124–129.

DOCUMENT

Une ultime revenante ? Lettre de Jean-Baptiste Semer, de La Nouvelle-Orléans, à son père, au Havre, 20 avril 1766

DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO de cette revue étaient publiées plusieurs lettres d'Acadiens échangées peu après le « Grand Dérangement »¹. J'ai eu la chance de découvrir dernièrement une copie² d'une lettre – à ma connaissance totalement inédite – dont l'existence était bien connue des historiens mais qu'on pensait perdue³. Cette lettre fut écrite en avril 1766 par Jean-Baptiste Semer, Acadien récemment installé en Louisiane, à son père Germain Semer, réfugié au Havre, en France. Étant donné son intérêt pour la connaissance des prémices de la colonisation acadienne en Louisiane, il a paru opportun d'en publier ici la transcription intégrale.

Plusieurs indices dans la lettre montrent qu'il ne s'agit probablement pas du premier échange entre le fils et son père. En effet, Jean-Baptiste a déjà reçu une lettre

- 1 Jean-François Mouhot, « Des “Revenantes” ? À propos des “Lettres fantômes” et de la correspondance entre exilés acadiens (1758-1785) », *Acadiensis*, XXXIV, 1 (automne 2004).
- 2 La lettre fut copiée en 1766 par les services de la marine pour que le ministre de la marine, Praslin, puisse en prendre connaissance. C'est cette copie – et non l'original, qui a probablement été détruit –, que j'ai eu le bonheur de retrouver. Il est difficile d'évaluer les modifications éventuelles apportées à l'original par le copiste. Cependant, la précision des faits rapportés dans la lettre (et leur concordance avec ce que les historiens ont pu reconstituer de l'installation acadienne en Louisiane) incite à penser que seules des retouches stylistiques ou grammaticales ont été faites au texte, même si l'on ne peut exclure que certains éléments peut-être trop critiques des conditions de vie en France (par exemple, le passage concernant les « droits [et] taxes à payer ») aient été édulcorés sur ordre de Mistral, commissaire de la marine au Havre. Il convient aussi de rappeler que l'original de la lettre ne fut pas écrit directement par Semer – lequel ne sait visiblement pas écrire – mais par « la mère sainte Madeleine hospitalière ».
- 3 L'existence de cette lettre était jusqu'à présent uniquement connue par une allusion du ministre (Praslin à Mistral, le 13 septembre 1766, Archives Nationales de France (ANF), Colonies, série B, vol. 125, f° folio 450). Praslin résumait en quelques mots les propos de Jean-Baptiste Semer et interdisait aux Acadiens d'émigrer en Louisiane. On trouve une transcription de la missive de Praslin dans Carl A. Brasseaux, « Phantom Letters: Acadian Correspondence, 1776-1784 », *Acadiensis*, XXIII, 2 (printemps 1994), pp. 124-132. Ernest Martin renvoyait à cette lettre après avoir écrit : « Dès 1766, un Acadien de Louisiane ayant écrit à ses parents rapatriés au Havre combien il s'y trouvait heureux, tous les réfugiés du port avaient demandé à être transportés dans ce pays de Cocagne », *Les Exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*, Paris, Hachette, 1936, p. 87. Brasseaux mentionne également cette lettre dans son livre *The Founding of New Acadia: The Beginnings of Acadian Life in Louisiana, 1765-1803*, Louisiana State University Press, 1987, p. 60. Dans le même livre (p. 73 et suivantes), l'historien raconte l'arrivée en Louisiane du groupe d'Acadiens – emmené par Joseph Brossard – dont faisait partie Semer ; les informations qu'il donne corroborent celles qu'on retrouve dans cette lettre. Brasseaux fait encore allusion de manière générale à la correspondance envoyée de Louisiane vers la France (en citant toujours la lettre de Praslin de septembre 1766) dans « A New Acadia : Acadian Migration to South Louisiana, 1764-1803 », *Acadiensis*, XV, 1 (1985), p. 129. Dans ce même article, parlant des « letters from Attakapas Acadians [sent] to relatives in France », Brasseaux affirme : « none of these letters has survived », (p.129).

Jean-François Mouhot, « Une ultime revenante ? Lettre de Jean-Baptiste Semer, de La Nouvelle-Orléans, à son père, au Havre, 20 avril 1776 », *Acadiensis*, XXXIV, 2 (printemps 2005), pp. 124-129.

de son père juste avant son départ de La Nouvelle-Orléans pour les Attakapas, en avril 1765. Il est également possible que Jean-Baptiste ait déjà fait parvenir auparavant une première lettre à son père, puisque ce dernier sait où écrire à son fils et que Jean-Baptiste donne peu de détails sur le début de son périple. Or Germain a une connaissance assez précise des pérégrinations antérieures de son fils, puisqu'il en fait le récit au commissaire de la marine au Havre, Mistral. Ce dernier transmet au ministre plusieurs informations dans un rapport accompagnant la copie de la lettre de Jean-Baptiste :

Un nommé Germain Semer, Acadien, qui parmi ceux qui sont résidents en ce port, est regardé comme un homme de bon sens et de tête, et dont conséquemment ils suivent les conseils, m'est venu communiquer une lettre qu'il a reçu de son fils, actuellement habitant la Nouvelle-Orléans. Ce fils est resté dans l'Acadie avec les Anglais tout le temps de la guerre, et a été du nombre de ceux qui à la paix ont passé de l'Acadie à St Domingue pour y faire un établissement au Moule [Môle] St Nicolas, où le climat ou son intempérie ne leur convenant pas et en ayant fait périr beaucoup⁴ ont déterminé Mrs les gouverneurs et intendants de Saint Domingue à envoyer le restant de ces Acadiens à la Nouvelle-Orléans, peut-être même d'après les ordres de M. le duc de Choiseul. Cette lettre, dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie, a fait la plus forte sensation sur le nommé Germain Semer ainsi que sur quelques autres Acadiens à qui il en a fait part, et ce premier m'est venu demander la permission avec sa famille d'aller rejoindre son fils, pourvu toutefois que le Roi voulût bien faire les frais de leur passage auquel il leur est impossible de pourvoir [...]. Je leur ai fait connaître que la Nouvelle-Orléans appartenant aujourd'hui au Roi d'Espagne, je ne pouvais leur accorder la permission d'y passer même à leurs frais sans vos ordres. Si vous ne voyez, monseigneur, aucun inconvénient à cette émigration [...], il serait facile avec peu de dépense, une fois faite pour toujours de les faire rendre au Mississippi [...]. Jusque à ce que vous m'ayez honoré, Monseigneur, de vos ordres à ce sujet je ne laisserai partir aucun de ces Acadiens pour cette colonie espagnole⁵.

Une correspondance antérieure avait donc sans doute été établie entre le père et le fils. Il est possible qu'une lettre ait été envoyée depuis Saint-Domingue, avant

4 Plusieurs mémoires contemporains corroborent ces propos. Ainsi, un « Précis des maux qui affligent le commerce de Saint-Domingue », écrit du Cap [Français] (voir ci-dessous note 14) par un auteur anonyme le 2 avril 1765, constate : « L'établissement du Moule [Môle] Saint-Nicolas pour les émigrants Acadiens [est] regard[é] ici impraticable par le peu de salubrité de l'air (ces familles y ayant presque toutes succombées) » (Archives Départementales de Gironde, C 4328). Concernant le passage des Acadiens à Saint-Domingue, voir notamment Gabriel Debien, « The Acadians in Santo-Domingo : 1764-1789 », dans Glenn R. Conrad, *The Cajuns : Essays on Their History and Culture*, La Fayette, University of Southern Louisiana, 1978, p. 21-96. Ce dernier article contient de très nombreux documents traduits en anglais.

5 Mistral à Praslin, au Havre, le 12 août 1766, ANF, fonds de la marine, série B3, vol. 568, f° 317. Jusqu'à présent, nous ne connaissions que la réponse (négative) de Praslin à cette demande. Sur l'arrivée des premiers Acadiens en Louisiane, voir les ouvrages et articles de Brasseaux précédemment cités.

l'arrivée à La Nouvelle-Orléans du groupe d'Acadiens dont faisait partie Jean-Baptiste, en février 1765⁶. On peut retracer le parcours ultérieur de Germain Semer grâce aux informations publiées par G.M. Braud sur les Acadiens de Nantes⁷. Après le refus du ministre Praslin (en 1766) de laisser partir les Acadiens vers La Nouvelle-Orléans, Germain Semer et sa famille ont vécu au Havre jusqu'en 1773 ou 1774, puis sont passés à Châtellerauld avec les autres Acadiens attirés par les offres du marquis de Pérusse des Cars. Comme beaucoup de ces mêmes Acadiens, la famille de Semer est ensuite passée à Nantes en 1776. Germain y exerça le métier de charpentier et résida à l'Hôpital du Sanitat. Il a été inhumé le 14 décembre 1782 à l'Hôtel-Dieu de cette ville⁸. Il n'a donc pu accomplir son désir d'aller vivre en Louisiane et d'y retrouver son fils.

Voici maintenant le texte de la lettre envoyée par Jean-Baptiste à son père :

Copie de la lettre écrite par le nommé Jean Baptiste Semer, au nommé Germain Semer son père, ancien habitant de l'Acadie résidant au Havre en date de la Nouvelle-Orléans, le 20 avril 1766⁹.

Mon très cher père, au moment de mon départ pour les Attakapas¹⁰, j'ai reçu l'honneur de la vôtre¹¹ à la Nouvelle-Orléans où j'avais descendu avec une trentaine de nos Acadiens qui sont venus pour rendre des bateaux du Roi que l'on nous avait prêtés pour emmener nos butins et nos familles. Nous avons parti l'année dernière au mois d'avril d'ici [de la Nouvelle-Orléans] pour nous y rendre [aux Attakapas] et les maladies nous ayant accablés cet été dernier nous avons été hors d'état de les ramer [*sic*, probablement pour ramener] jusqu'à présent, mais on nous en a encore redonné d'autres joints à ceux que nous avons faits là haut et nous repartons avec nos vivres et

6 Carl A. Brasseaux, « A New Acadia », p. 125.

7 Gérard Marc Braud, *Les Acadiens en France, Nantes et Paimbœuf, 1775-1785 : approche généalogique*, Ouest Édition, 1999, p. 233.

8 Selon G. M. Braud, Germain Semer est né vers 1720 à Petcoudiac (village approximativement situé à l'emplacement actuel de la ville de Moncton, N.-B.) et a épousé Marie Trahan, née vers 1725 à la Rivière-aux-Canards (Acadie) et morte le 25 octobre 1776 à Nantes, à l'Hôpital du Sanitat. G.M. Braud précise qu'ils eurent plusieurs enfants, mais curieusement ne parle pas de Jean-Baptiste. Voici la liste des enfants Semer indiqués par Braud : Madeleine, née vers 1748; Marie-Claire, mariée à Jérôme-Dominique Doulle ; Marie-Françoise, née vers 1762, Le Havre de Grâce, paroisse Notre-Dame (Seine-Maritime), et mariée le 30 mai 1785, Chantenay, St-Martin, à Joseph Boudreau; Grégoire-Dominique, né vers 1768. « Grégoire et Marie-Françoise sont annoncés comme partant sur l'*Amitié* (n° 10) mais Marie-Françoise se marie 3 mois avant le départ du navire et ne donnera pas suite à son projet. Quant à son frère, est-il parti seul ? Nous ne le savons pas », précise G.M. Braud. Dans les listes publiées par Guy Bugeon et Monique Hivert-Le Faucheur (*Les Acadiens partis de France en 1785 pour la Louisiane : listes d'embarquement*, Poitiers-Rennes, (manuscrit), 1988), on trouve plusieurs Semer embarqués sur l'*Amitié* : notamment (n° 10) : « Semer, Grégoire (Cordier, 16 ans) et sa sœur Françoise, 24 ans », p. 37.

9 Joint à la lettre de Mistral du 12 août 1766. ANF, fonds de la marine, série B3, vol. 568, f° 319ss. [orthographe et ponctuation partiellement modernisées].

10 La côte des Atakapas (ou Attakapas) est un district de Louisiane à l'ouest de La Nouvelle-Orléans, sur le bayou Tèche. Les principaux établissements acadiens sont : Pont Breau, Lafayette, Broussard, St. Martinville, New Iberia et Abbeville.

11 J'ai reçu l'honneur de votre lettre...

munitions et autres provisions que nous avons faites. J'ai donné votre lettre à la mère sainte Madeleine hospitalière qui a eu mille bontés pour nous tous afin qu'elle ait encore celle d'y répondre, ce qu'elle fait en vous assurant, mon très cher père, que ce n'est pas faute de naturel pour vous et ma très chère mère que je n'ai pas eu l'honneur de vous dire de nos nouvelles, mais les Attakapas sont à 60 lieues d'ici et nos écrivains sont morts. Je m'oublierai moi-même plus tôt que de vous oublier tous les deux, les bontés que vous avez eues pour moi me sont présentes toujours et je ne manque pas dans mes prières de les offrir à Dieu pour votre chère conservation et vous demander aussi le retour et la continuation de votre amitié à tous deux et de me faire le plaisir de me donner de vos chères nouvelles le plus souvent possible.

Je vous dirai donc mon très cher père que j'ai arrivé ici le mois de février 1765 avec 202 personnes acadiennes dont Joseph Brossard¹² dit Beauplaisir [*sic*] et toute sa famille de ce nombre, la Greze et Catalan¹³, toutes venant de Halifax et ayant passé par le Cap¹⁴. Beausoleil a emmené et payé le passage pour ceux qui n'avaient pas de quoi. Après nous il est arrivé encore 105 autres dans un autre vaisseau et puis 80, 40, des 20 ou 30, dans 3 ou 4 autres. Je crois que nous sommes à peu près 5 à 600 personnes acadiennes en comptant les femmes et les enfants. Nous autres les premiers avons été envoyés 7 ou 8 hommes pour visiter les terres et emplacements afin d'y faire un bon emplacement et on nous a rapporté qu'aux Attakapas il y avait de magnifiques prairies avec les plus belles terres du monde.

M. Aubry¹⁵ qui commandait par la mort de M. d'Abbadie¹⁶ nous a favorisés le plus qu'il lui était possible mais il n'a pas été tout à fait le maître n'étant pas secondé par les Mrs des finances. Enfin pendant que nous étions ici on nous a donné une livre et demie de pain et de la viande aux femmes enceintes ou qui allaitaient et aux infirmes et l'hôpital du Roi, en maladie, et en partant du pain, c'est à dire de la farine équivalent pour les hommes du riz et mahy [*sic*, probablement pour maïs] pour les femmes et enfants. Nous nous sommes rendus aux Attakapas avec des fusils poudre et plomb mais comme il était déjà le mois de mai les chaleurs étant fort grandes nous avons commencé avec trop de rigueur l'ouvrage. Il y avait six charrues qui marchaient, il fallait dompter les bœufs, aller à 15 lieues pour avoir des chevaux. Enfin nous avons fait la plus belle récolte et tous ont été pris à la fois des fièvres et personne en état de s'entraider de façon qu'il en est mort 33 ou 34 en comptant les enfants. Ceux qui se remettaient voulaient aller travailler à leur désert et ils retombaient mais nous sommes descendus au mois de février 1766 de cette année et nous voilà tous Dieu merci bien

12 Sur ce personnage, voir le *Dictionnaire biographique du Canada* (<http://www.biographi.ca>).

13 Personnages non identifiés.

14 Le Cap-Haïtien, dans le nord de l'actuel État d'Haïti (anciennement Cap-Français, à Saint-Domingue).

15 Charles Philippe Aubry, dernier gouverneur français de la colonie.

16 Jean-Jacques d'Abbadie, gouverneur de Louisiane de 1763 à 1765.

portants et espérant une très belle récolte cette année Dieu aidant ayant beaucoup défriché. Nous n'avons qu'à semer et nous avons déjà des bœufs, vaches, moutons, chevaux et la plus belle chasse du monde, des chevreuils, des dindes si gras[sic], des ours et canards et toutes sortes de gibier. On y vit au bout de son fusil. Il y a plusieurs depuis la mort de Beausoleil qui sont descendus des Attakapas, entre autres ceux de la Rivière de Saint-Jean et se sont venus établir le long du fleuve Mississippi dans la côte des Allemands où les derniers ont déjà fait un établissement.

Il ne nous manque que les bons missionnaires comme nous avons dans l'Acadie car ici il n'y a que très peu de PP. Capucins. Ici il y en avait un gouteux qui avait monté avec nous mais il a été obligé de descendre. Voilà un gouverneur espagnol qui nous aime beaucoup qui vient d'arriver avec deux pères capucins très zélés, mais ils ne savent que l'Espagnol. On en attend d'autres. La terre rapporte ici tout ce que l'on y veut semer. Blés de France, mahy et riz, patates, giraumont¹⁷, pistaches, toutes sortes de légumes, lin, coton. Il n'y manque que du monde pour le cultiver. On y fait de l'indigo, du sucre, des oranges, et des pêches y viennent comme les pommes en France. On nous concède 6 arpents aux gens mariés et 4 et 5 aux jeunes gens, ainsi on a l'avantage, mon cher père, d'être sur sa terre, et de dire j'ai un chez moi. Le bois y est très commun, on en fait un grand commerce, pour les constructions et pour les bâtiments des maisons au cap et autres îles. Une personne qui veut s'adonner au bien et mettre sa peine sera à son aise en peu d'années. C'est un pays immense, vous pouvez y venir hardiment avec ma chère mère et toutes les autres familles acadiennes. Ils seront toujours mieux qu'en France. Il n'y a ni droits ni taxes à payer et plus on travaille et plus on gagne sans faire tort à personne.

Les religieuses d'ici qui sont Ursulines et qui malgré qu'elles instruisent les jeunes filles chez elles, sont encore chargées du soin de l'hôpital des troupes, ont fait bien du bien à tous nos Acadiens ; les filles entrent pour y être instruites et on y fait à l'hôpital tous les jours environ une heure de catéchisme pour les garçons à qui on a fait faire à diverses fois la première communion à plus de 40 jeunes gens. Voilà mon cher père un détail des avantages que nous avons ici et dont chacun est fort content. On nous promet des missionnaires incessamment. Il y a environ une soixantaine de familles encore à 15 lieues de nous, établis aux Appellonsa¹⁸ qui s'y trouvent fort bien.

M. le nouveau gouverneur¹⁹ monte pour faire une tournée à tous les postes

17 « Giraumont ou Giraumon : Espèce de courge d'Amérique, dite aussi courge de Saint-Jean, citrouille iroquoise », *Dictionnaire de l'Académie*, 1762.

18 Opelousa County, en Louisiane, ou « Côte des Opeloussas », plus en amont sur le bayou Tèche.

19 Antonio de Ulloa, premier gouverneur espagnol de la colonie (1766-1768). La visite d'Ulloa aux Acadiens des Attakapas est évoquée dans Brasseaux, « A New Acadia », p. 126. La bonne entente entre les Acadiens et le gouverneur sera de courte durée; des conflits naquirent rapidement à cause de la volonté d'Ulloa de disperser les Acadiens pour sécuriser le territoire louisianais, ce qui conduira à la révolte du 29 octobre 1768, *ibid.*, p. 128.

pour y faire des Églises et fortifier les forts parce qu'à la dernière paix on a cédé aux Anglais une grande partie du pays et on attend des troupes d'Espagne incessamment pour fortifier tous les endroits que la France a concédés aux Espagnols ; ainsi nous avons un bon pays. M. le gouverneur est un homme de grande distinction, d'une grande piété, qui n'est pas marié, qui est un génie supérieur, entend toutes sortes de langues. On espère beaucoup de son gouvernement point intéressé qui vient du Pérou, et a donné aux pauvres communautés et aux pauvres honteux tout ce qu'il avait, ayant d'appointements dans cet endroit trente mille piastres par an. Il a été obligé d'emprunter à la Havane en venant ici. C'est un homme d'un mérite rare à tous égards. Le papier me manquant je ne puis que vous assurer du profond et soumis respect avec lequel je suis mon très cher père et mère votre très humble, etc...

Signé Jean Baptiste Semer

JEAN-FRANÇOIS MOUHOT